Syndicat du Pays Dunois (Siren : 252855614)

FICHE SIGNALETIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	non
Commune siège	Châteaudun
Arrondissement	Châteaudun
Département	Eure-et-Loir
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	27/11/1997
Date d'effet	27/11/1997

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Nombre de sièges dépend de la population
Nom du président	M. Hugues D'AMECOURT

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	
Numéro et libellé dans la voie	11 Rue de la Madeleine
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	28200 CHATEAUDUN
Téléphone	
Fax	
Courriel	contact@pays-dunois.fr
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	53 131
Densité moyenne	46,90

Périmètres

Nombre total de membres : 44

- Dont 42 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
28	Alluyes (212800056)	838
28	Bonneval (212800510)	4 955
28	Bouville (212800577)	587
28	Brou (212800619)	3 286
28	Bullainville (212800650)	110
28	Chapelle-Guillaume (212800783)	187
28	Châteaudun (212800882)	13 224
28	Cloyes-les-Trois-Rivières (200064764)	5 705
28	Conie-Molitard (212801062)	403
28	Dampierre-sous-Brou (212801237)	452
28	Dancy (212801260)	201
28	Dangeau (200076537)	1 273
28	Donnemain-Saint-Mamès (212801328)	673
28	Flacey (212801534)	213
28	Gohory (212801823)	318
28	Jallans (212801989)	801
28	La Bazoche-Gouet (212800270)	1 235
28	La Chapelle-du-Noyer (212800759)	1 179
28	Le Gault-Saint-Denis (212801765)	695
28	Logron (212802110)	582
28	Marboué (212802334)	1 164
28	Moléans (212802565)	451
28	Montboissier (212802599)	340
28	Montharville (212802607)	104
28	Moriers (212802706)	226
28	Moulhard (212802730)	140
28	Neuvy-en-Dunois (212802771)	309
28	Pré-Saint-Évroult (212803050)	295
28	Pré-Saint-Martin (212803068)	185
28	Saint-Christophe (212803290)	153
28	Saint-Denis-Lanneray (200081941)	2 181
28	Saint-Maur-sur-le-Loir (212803530)	403
28	Sancheville (212803647)	756
28	Saumeray (212803704)	492
28	Thiville (212803894)	344
28	Trizay-lès-Bonneval (212803969)	315
28	Unverre (212803985)	1 218
28	Vald'Yerre (200064632)	3 632
28	Villampuy (212804108)	302

28	Villemaury (200064723)	1 355
28	Villiers-Saint-Orien (212804181)	166
28	Yèvres (212804249)	1 683

- Dont 2 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
28	CC du Bonnevalais (242852465)	CC
28	CC du Grand Châteaudun (200069961)	CC

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) *Elaboration, suivi, évaluation et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays.*
- Etudes et programmation *Mise en oeuvre de la procédure régionale des contrats de pays. A ce titre, il entreprend : 1) L?étude de toutes actions utiles au développement et à l?aménagement du territoire du pays, en liaison avec les syndicats et groupements de communes concernés dont les vocations seront respectées et ce, en matière de : * logement, urbanisme, cadre de vie, * agriculture, forêt, environnement, * activités économiques (commerce, artisanat, industrie), * activités de loisirs, sociales, culturelles, sportives, * services à la population, * tourisme, accueil, patrimoine. A cet effet, le syndicat : * suscite et organise les réflexions d'ensemble sur les perspectives à moyen terme du développement dans les domaines ci-dessus, * définit le projet commun de développement du pays sous la forme d?une charte et le traduit en programmes d?actions, * réalise ou fait réaliser pour cela les études nécessaires à la définition des objectifs et à la détermination des actions. 2) L?élaboration de programmes d?aménagement et de développement, conformes aux objectifs susvisés, dans le cadre des procédures d?aménagement départementales, régionales, nationales ou européennes, intersectorielles ou thématiques (dans les domaines énoncés au chapitre précédent). Pour ce faire, le syndicat : * programme et coordonne les opérations prévues au titre de ces procédures, * détermine les maîtres d?ouvrage les plus appropriés pour la réalisation des opérations individualisées, * assure si nécessaire directement la maîtrise d?ouvrage de certaines opérations à dimension générale, * veille au bon déroulement des programmes à leur évaluation. 3) L'élaboration, le suivi, l'évaluation et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle du Pays.*

Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)